

# En cas de lésion ou de maladie au travail



# 1

## Obtenez des soins

Votre employeur est chargé de fournir les premiers soins. Consultez une ou un médecin ou allez à un hôpital si vous avez besoin de traitements. Votre employeur doit payer vos frais de transport engagés le jour de la lésion.



# 2

## Documentez

Informez votre employeur de votre lésion ou de votre maladie. Il doit enquêter sur ce qui s'est passé et documenter le tout.



# 3

## Déclarez la lésion ou la maladie à la WSIB

Vous pouvez scanner le code QR ci-dessous ou visiter [wsib.ca/declaration](https://wsib.ca/declaration) et suivre les étapes pour soumettre un *Avis de lésion ou de maladie (travailleur)* (formulaire 6). Votre employeur doit nous déclarer une lésion ou une maladie dans les trois jours.



# 4

## Collaborez

Nous travaillons avec vous et votre employeur pour vous aider à vous rétablir et à retourner au travail en toute sécurité au bon moment.

Scannez le code QR ou visitez [wsib.ca/declaration](https://wsib.ca/declaration) pour soumettre un *Avis de lésion ou de maladie (travailleur)* (formulaire 6).



## Des questions? Nous sommes là pour vous aider.

Inscrivez-vous à nos services en ligne pour nous envoyer un message en tout temps, où que vous soyez, ou appelez-nous au 1-800-387-0750 (ATS : 1-800-387-0050).

Visitez [wsib.ca/fr/servicesenligne](https://wsib.ca/fr/servicesenligne) pour des précisions.

**wsib**  
ONTARIO